

Bourg-en-Bresse, le 14 juin 2023

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS
NEGOCIATION PREALABLE**

Références : Loi n°2008-790 du 20 août 2008 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire.

Décret n°2008-1246 du 1^{er} septembre 2008 relatif aux règles d'organisation et de déroulement de la négociation préalable au dépôt d'un préavis de grève prévue aux articles L.133-2 et L.133-11 du code de l'éducation

Organisations syndicales à l'origine de la demande de la négociation préalable :

FSU-SNUipp de l'Ain
SE-UNSA de l'Ain
Snudi-FO de l'Ain

Date du courrier invitant à la négociation préalable :

Vendredi 9 juin 2023

Date / heure / lieu de la négociation :

Mercredi 14 juin à 11h à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain

1- Participants :

Représentants de l'organisation syndicale représentative concernée :

- Madame Marie-Claire Loonis
- Madame Emilie Assié
- Monsieur Saïd Berrakam
- Madame Karen Ansberque

Représentants de l'administration :

- Monsieur François Mullet, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale
- Madame Hélène Babin-Dellon, cheffe de la DIPER

2- Motifs invoqués par les organisations syndicales dans leur intention de déposer un préavis de grève :

- Mouvement des personnels enseignants 2023, non prise en compte de l'intégralité des postes vacants

Conclusions de la négociation :

Points d'accord :

Tous les postes vacants qui n'avaient pas été pris en compte sont *in fine* utilisés.
Les chaînes d'affectation correspondantes ont été reprises et contrôlées manuellement.

Cette reprise de données permet l'amélioration du rang de vœu d'affectation pour 32 professeurs des écoles participant au mouvement, ainsi que 30 mutations supplémentaires.

Points de désaccord : néant

Observations :

Les représentants des personnels soulignent que le problème rencontré aurait pu être anticipé avec les modalités antérieures de travail sur la mobilité, qui associaient les OS dans la phase de projet du mouvement.

L'inspectrice d'académie,
directrice académique,
des services de l'éducation nationale de l'Ain

Signé

Marilyne REMER

Pour le SNUlpp-FSU

Signé

Pour le Se-Unsa

Signé

Pour Snudi-FO 01

Signé